



VILLE DE SOORTS-HOSSEGOR
ANNÉES 2023-2025

**DOSSIER DE CANDIDATURE
ÉCOLE DE SURF**

NOM DE L'ÉCOLE

(Identité conforme à l'immatriculation Kbis) :

NOM D'USAGE DE L'ÉCOLE

(Si différent ou abrégé ou sigle) :

**EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET, IL NE SERA PROCÉDÉ À
AUCUN EXAMEN DE LA CANDIDATURE**

→ Lire attentivement la notice pages 2 et 3

L'offre doit être parvenue

AU PLUS TARD LE : 1er mars 2023 à 12h00

Mairie de Soorts-Hossegor
18 Avenue de Paris
40150 SOORTS-HOSSEGOR

Partie réservée à l'administration		
Date d'envoi du dossier par l'école :	Date de réception en mairie :	N° d'ordre :
Dossier complet : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Manque :		
Rapport d'analyse des offres du		
Autorisation attribuée 2023 à 2025 : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Envoi du courrier « autorisation » <input type="checkbox"/> Rec AR <input type="checkbox"/> Retour du coupon AR		

Notice

Nous vous remercions de :

- Lire attentivement cette notice
- Classer les documents à joindre dans l'ordre indiqué
- Ne pas surcharger le dossier de documents non demandés

EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET, IL NE SERA PROCÉDÉ À AUCUN EXAMEN DE LA CANDIDATURE

Pièces À JOINDRE EN FIN DE DOSSIER, DANS L'ORDRE ET AVEC LA NUMÉROTATION INDIQUÉ dans le tableau à la page 17 :

- Statuts juridiques de l'école → « Identification de l'école de surf ».
- La fiche de situation numéro SIREN identification de l'entreprise, à jour
- La fiche de situation numéro SIRET identification de l'établissement de l'entreprise, à jour
- Les diplômes des professionnels prévus pour la première année de l'autorisation demandée
- Les tarifs pratiqués et les cours proposés pour la saison écoulée hors saison et pleine saison, et les tarifs prévisionnels pour la première année de l'autorisation demandée.
- Le pouvoir ou mandat si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association (portant les deux signatures : celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter)
- L'attestation d'assurance en cours
- La fiche renseignée des critères d'appréciation de votre candidature
- Les justificatifs numérotés et classés dans l'ordre, à l'appui de la fiche de critères d'appréciation de votre candidature

1. Identification de l'école de surf

Les renseignements sont destinés à faciliter les relations entre l'école et la Ville de Soorts-Hossegor.

Les renseignements des numéros SIRET et RNA sont obligatoires pour identifier l'école et son site d'activité.

Le représentant légal de l'école doit disposer d'un mandat spécifique dans le respect des statuts.

Vous présentez les éléments d'identification de l'école et ses activités habituelles et les renseignements relatifs aux ressources humaines.

2. Relations avec l'administration

et

3. Relations extérieures

Les informations rendent compte de l'intégration de l'école dans son environnement local, administratif et social.

4. Moyens humains

Il s'agit de connaître les modalités de fonctionnement de l'école à travers ses ressources humaines. Cela permet également de s'assurer du respect des exigences réglementaires applicables concernant les qualifications des moniteurs.

5. Tarifs pratiqués

Ces informations renseignent sur la variété de l'offre de cours proposés, le niveau de sécurité et les tarifs pratiqués.

6. Motivation

Il s'agit d'une présentation concise de ce qui vous a déterminé à proposer votre candidature pour les plages de Soorts-Hossegor.

Les détails sont inclus dans les fiches projets (§ 10)

7. Demande d'autorisation

Les plages ouvertes au choix sont à classer dans l'ordre de vos préférences. Il s'agit d'une simple indication n'impliquant pas une attribution des autorisations par plage.

8. Critères d'appréciation

→ **Il est OBLIGATOIRE de renseigner la « Grille d'évaluation de la candidature » et de la joindre au dossier.**

→ **Joindre des documents justificatifs à l'appui** (copie du document original ou photo ou capture de page Internet ou référence d'un lien Internet valide au moment de la candidature) ordonnés selon les numéros des critères

Tout critère coché (X) mais non accompagnée d'un justificatif adéquat ne sera pas prise en compte dans l'appréciation de la candidature.

9. Projets

Les projets pour la période 2023-2025 font partie des critères d'appréciation. Une fiche est à renseigner pour chaque projet. Un soin tout particulier doit être apporté à la construction et à la description du ou des projets présentés dans ce dossier de candidature.

Les projets doivent être lisibles, ce qui implique une grande clarté dans les objectifs visés, les actions qui permettent la déclinaison et les indicateurs d'évaluation attachés.

Les éléments permettent à la Commune d'appréhender la nature ou le type d'activité, mais aussi son volume, le contexte et le public visé pour l'intégration au contexte local, le projet social vis-à-vis du public accueilli, le partenariat avec des acteurs locaux, les relations et échanges inter structures et l'activité de l'école face à l'environnement.

→ L'activité d'enseignement de la pratique du surf est considérée comme un projet et doit faire l'objet d'une fiche correctement renseignée.

→ Pour les projets, vous pouvez vous appuyer sur la Notice Cerfa N°5178#03 (pages 13 à 17) disponibles sur Internet. La notice renseigne sur la méthodologie de projet : construction, présentation, déclinaison d'objectifs, création d'indicateurs de résultat, évaluation.

10. Attestation sur l'honneur

Le dossier de candidature constitue le point de départ ou « fait générateur » d'une décision d'attribution d'une autorisation, impliquant un engagement de la puissance publique envers l'école bénéficiaire. Aussi, les éléments indiqués dans cette demande doivent être sincères et exacts.

3. Relations extérieures

À quel réseau, union ou fédération, l'école est-elle affiliée ? (Indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....

L'école est-elle labellisée ? : OUI NON

Si oui, merci de préciser (type de label, attribué par, en date du) :

.....

Si **association** : l'école a-t-elle des adhérentes personnes morales ? OUI NON

Si oui, lesquelles ?

.....

L'école de surf a-t-elle déjà participé à des activités ou des manifestations extérieures à l'école (manifestations organisées par la commune, implication locale, partenariat avec des acteurs locaux, relations et échanges inter structures) ?

Activité	Dates et intitulés des participations en 2022 et avant
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	

4.1. Moyens humains au cours de l'année 2022

Nombre total de salarié(e)s :	
Dont nombre de salariés diplômés	
Dont nombre de CDI	
Dont nombre de CDD	
Dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de personnel mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Nombre de moniteurs en cours de formation diplômante et non rémunéré <i>Stagiaire : personne en cours de formation diplômante</i>	
Nombre de moniteurs en cours de formation diplômante et rémunérée <i>Stagiaire : personne en cours de formation diplômante</i>	
Nombre de moniteurs diplômés et bénévoles <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'école de manière non rémunérée</i>	
Nombre de volontaires <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service civique)</i>	
Nombre total de personnels employés par l'école de surf au cours du mois d'août de l'année écoulée 2022 (rémunérés et non rémunérés)	
Nombre maximal de personnels employés sur une même journée au cours du mois d'août de l'année écoulée 2022 (rémunérés et non rémunérés)	
Type d'hébergement pour les employés (camping, location, appartement prêté...)	

4.2. Moyens humains prévus pour les années 2023 à 2025

Nombre de moniteurs de surf :	Nombre de personnels ne participant pas à l'encadrement des stagiaires : <input type="text"/>
	Fonctions de ces personnels : <input type="text"/>

Personnel employé pour mener à bien l'activité surf :

Fonction : MONITEUR DE SURF AUTRE

M :

Adresse :

Diplômes :

Fonction : MONITEUR DE SURF AUTRE

M :

Adresse :

Diplômes :

Fonction : MONITEUR DE SURF AUTRE

M :

Adresse :

Diplômes :

Fonction : MONITEUR DE SURF AUTRE

Adresse :

Diplômes :

Fonction : MONITEUR DE SURF AUTRE

Adresse :

Diplômes :

Fonction : MONITEUR DE SURF AUTRE

Adresse :

Diplômes :

L'école contribue-t-elle à la formation de ses moniteurs ? OUI NON

Si oui, sous quelle forme ?

.....

5. Tarifs pratiqués au 1^{er} août de l'année 2022 et prévus pour 2023

Tarif des prestations d'enseignement hors saison et pleine saison (juillet-août) : collectif adultes, collectif enfant, stage semaine adulte, stage semaine enfant, cours particuliers adultes, forfait premium adultes, formule à la carte, vidéo coaching, autre ...

- pratiqués en 2022

- prévus pour 2023

→ Joindre des documents justificatifs adéquat à l'appui (copie du document original ou référence ou photo)

6. Motivation de votre demande d'autorisation

.....
.....
.....
.....

7. Demande d'autorisation

Vous sollicitez l'autorisation d'enseigner la pratique du surf avec une équipe demoniteurs (nombre total de moniteurs y compris le responsable s'il est moniteur) sur une plage de Soorts-Hossegor

→ à classer par ordre de préférence parmi : Sud, Centrale, Gravière et Naturiste :

Plage ① :

Plage ② :

Plage ③ :

8. Critères d'appréciation

Il est OBLIGATOIRE de renseigner la fiche jointe : « Grille d'évaluation de la candidature ».

→ Répondre à la fiche « Grille d'évaluation » et la joindre en fin de dossier

→ Chaque critère coché (X) doit être accompagné d'un document justificatif adéquat (copie du document original - ou photo - ou capture de page Internet - ou référence d'un lien Internet valide au moment de la candidature)

Tout critère coché (X) mais non appuyé par un justificatif ne sera pas pris en compte dans l'analyse.

Les candidatures sont analysées au regard des critères suivants :

- **Hygiène et sécurité (30%)** : mise à disposition de structure pour assurer l'accueil et l'hygiène, mise à disposition de matériel d'enseignement de qualité, moyens de signalisation en mer, dispositif d'oxygénothérapie d'urgence à disposition ou défibrillateur, information nominative aux stagiaires concernant la sécurité, traçabilité des présences

- **Ressources et qualité (30%)** : composition de l'équipe professionnelle, pérennité du local professionnel et commercial, moyen de signalisation sur la plage, développement de moyens de communication dans l'école et sur Internet, langues parlées pour accueillir les stagiaires étrangers, adhésion à des projets gages de qualité de l'enseignement (certification, association, labellisation, partenariat, qualifications, enregistrement).

- **Projet pédagogique (25%)** : durée de la saison d'activité, services proposés, projet social vis-à-vis du public accueilli, réalisation de projets dans le contexte local en 2022 et avant, projets pour les années 2023 à 2025 (implication locale, partenariat avec des acteurs locaux, relations et échanges inter structures, activité de l'école face à l'environnement).

→ **L'activité d'enseignement de la pratique du surf est considérée comme le projet principal et doit faire l'objet d'une fiche projet correctement renseignée.**

- **Développement durable (15%)** : pratiques et actions concrètes en faveur du développement durable, gestion et utilisation des ressources (électricité, eau, forêt), actions de lutte contre la pollution (choix des produits d'entretien, tri des déchets, recyclage), sensibilisation à la préservation de l'environnement.

9.1. Projet n°1

Remplir une fiche par projet _ Critère d'appréciation sur la grille n° P1

Ce projet n°1 est l'enseignement de la pratique du surf

1. Intitulé :

2. Date :

3. Lieu :

4. Objectifs :

5. Description de l'action :

6. **Public visé** (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination, nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.) :

7. Moyens humains :

8. Moyens matériels :

9. Partenaires :

10. **Évaluation** (indicateurs proposés pour permettre l'évaluation du projet lorsqu'il aura été réalisé, au regard des objectifs initiaux) :

9.2. Autre projet

Remplir une fiche par projet _ à dupliquer_ Critère d'appréciation sur la grille n°P2 à P7

1. Intitulé :
2. Date :
3. Lieu :
4. Objectifs :
5. Description de l'action :
6. Public visé (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination, nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.) :
7. Moyens humains :
8. Moyens matériels :
9. Partenaires :
10. Évaluation (indicateurs proposés pour permettre l'évaluation du projet lorsqu'il aura été réalisé, au regard des objectifs initiaux) :

10. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande

Je soussigné(e), (nom, prénom) :

Représentant(e) légal(e) de l'école de surf :

Si l'école est une association : si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci.

Déclare :

- que l'école (entreprise ou association) est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales et des déclarations, cotisations et paiements y afférant ;
- que les informations du présent dossier sont exactes et sincères, notamment relatives au personnel, aux tarifs et aux critères d'appréciation.
- que l'école a souscrit un contrat assurance couvrant parfaitement les risques et la responsabilité qu'il peut encourir dans l'exercice de son activité, notamment en cas d'accident pouvant survenir de son fait
- que l'école s'engage à **respecter les règlements actualisés de la Fédération française de surf FFS** concernant la pratique du surf-riding et de ses disciplines associées (longboard, bodyboard, bodysurf, Stand-Up-Paddle, kneeboard, skimboard et surfTandem)
- que l'association (**si l'école est une association**) respecte les principes et valeurs de la **Charte des engagements réciproques** conclue entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte

Fait le à

Signature

Pièces jointes

**Cocher les cases correspondantes et ajouter les pièces numérotées,
à la fin du dossier et dans l'ordre indiqué**

		Pièces jointes	Cf. rubrique du dossier
CANDIDATURE : Premier envoi mail OU première enveloppe intérieure			
***	<i>Dans première enveloppe intérieure</i>	Présentation : nom, qualifications et diplômes du responsable de l'entreprise, nom de l'entreprise, date de création, historique de son activité	<i>Règlement de la consultation Article 3.1 première enveloppe intérieure</i>
***	<i>Dans première enveloppe intérieure</i>	La forme juridique de l'exploitation (KBIS si personne morale)	<i>Règlement de la consultation Article 3.1 première enveloppe intérieure</i>
***	<i>Dans première enveloppe intérieure</i>	Les attestations de régularité sociales et fiscales	<i>Règlement de la consultation Article 3.1 première enveloppe intérieure</i>

N° Classement	Pièces présentes	Pièces jointes	Cf. rubrique du dossier
OFFRE : Deuxième envoi mail OU deuxième enveloppe intérieure			
1	<input type="checkbox"/>	Les statuts juridiques de l'école à jour	1. Identification de l'école
2	<input type="checkbox"/>	La fiche de situation au répertoire SIRENE à jour (si association indiquant le numéro de l'association)	1. Identification de l'école
3	<input type="checkbox"/>	La fiche de situation au répertoire SIRET, à jour (si association indiquant le numéro de l'association)	1. Identification de l'école
4	<input type="checkbox"/>	Les diplômes des moniteurs de surf et encadrants des stagiaires pour l'année 2023	4. Moyens humains
5	<input type="checkbox"/> 2022	Les tarifs pratiqués en 2022	5. Tarifs pratiqués
6	<input type="checkbox"/> 2023	Les tarifs prévus en 2023	
7	<input type="checkbox"/>	Les attestations d'assurance en cours de validité	10. Attestations
8	<input type="checkbox"/>	Le pouvoir ou mandat si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, (portant les deux signatures : celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter)	10. Attestations
9	<input type="checkbox"/>	La fiche « Critères d'appréciation du dossier de candidature » dûment renseignée	8. Critères d'appréciation
10	<input type="checkbox"/>	Tous les documents justificatifs des critères d'appréciation, - portant le numéro correspondant au critère sur la fiche - classés dans l'ordre où ils sont cités sur la fiche	8. Critères d'appréciation